

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Plagnol, M. Favennec, M. Santini et M. Salles

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation nationale est incompatible avec les contraintes budgétaires lourdes auxquelles la France est confrontée.

Il convient par conséquent de supprimer cet article.